

FORMATION PREALABLE AMIANTE SOUS-SECTION 4 - OPÉRATEUR DE CHANTIER

OBJECTIF DE LA FORMATION

Dans le cadre de son activité professionnelle en liaison avec les opérations exposant à l'amiante, le stagiaire opérateur de chantier, sera capable de :

- Connaître le risque amiante et appliquer les exigences des réglementations afférentes au risque amiante le concernant ;
- Appliquer les mesures de prévention définies par l'encadrement ;
- Participer à la démarche de prévention de l'entreprise.

PUBLIC CIBLE

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des modes opératoires. Dans le cadre de son activité professionnelle en liaison avec les interventions l'exposant à l'amiante, l'opérateur de chantier est amené à :

- Mettre en œuvre l'organisation et réaliser les travaux conformément au mode opératoire et aux instructions reçus ;
- Préserver sa santé et assurer sa sécurité ainsi que celle des autres personnes concernées, tout en protégeant l'environnement ;
- Alerter sa hiérarchie en cas de situation anormale.

PREREQUIS

L'employeur fournit à l'organisme de formation un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur, délivré par le médecin du travail de l'entreprise. Ce document prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

METHODE PEDAGOGIQUE

Nous proposons une pédagogie de formation participative et basée sur l'alternance entre apports théoriques, exercices pratiques et mises en situation sur le terrain. Notre méthode pédagogique pragmatique et opérationnelle, repose sur l'analyse de situations de travail vécues et permet le transfert de compétences au fil des besoins.

Un livret de stage regroupant les divers thèmes abordés sera remis à chaque stagiaire.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

PC, vidéo projecteur et divers supports pédagogiques tels que films, photos, diaporamas, documents papiers et numériques. Matériel spécifique pour les formations amiantes SS 4 (combinaisons, gants, masque Phantom, matériel pour confinement etc.)

MODALITE D'EVALUATION :

L'attestation de compétence sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du formateur. Pour cela nous appliquerons les modalités d'évaluation suivantes : Evaluation théorique par un QCM et évaluation pratique lors d'un « chantier école ».

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ACTION ET RENDU :

Feuille de présences signées par demi-journées, attestations de fin de formation, feuille d'évaluation de fin de stage. Dans le cas d'une évaluation favorable le stagiaire obtiendra une attestation de compétence.

PROGRAMME :

(Programme détaillé page suivante)

ORGANISATION

Formation préalable Amiante sous-section 4 – opérateur de chantier	
Encadrement	Formateur en prévention des risques professionnels
Effectif	6 à 10 stagiaires
Durée	2 journées (14 heures)

PROGRAMME :

Connaître le risque amiante et la réglementation afférente

Caractéristiques et propriétés de l'amiante

Effets sur la santé

Effet synergique du tabagisme

Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

Les exigences de la réglementation « travail », « environnement » et « transport » et leurs évolutions

Connaître et appliquer les mesures de protection collectives

Opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante

Méthode de travail et procédures opératoires recommandées par l'encadrement : Réduction des émissions, procédures de contrôle, de décontamination du personnel, d'entrée et de sortie de zone, de gestion des déchets...

Rôle et utilisation des équipements de protection collective

Principes de ventilation et de captage des poussières à la source

Connaître et appliquer les mesures de protection individuelles

Rôle, utilisation et limites des équipements de protection individuelle

Vérification, entretien, maintenance des équipements de protection individuelle

Durées maximales d'intervention en zone confinée

Participer à la démarche de prévention de l'entreprise

Signaler les situations dangereuses, en informer l'encadrement

Savoir réagir face à une situation anormale

Participer à l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes de prévention

Mise en application pratique

Mettre en œuvre les procédures de travail et le mode opératoire

Evaluation